

Conseil municipal du:

20 décembre 2019

L'an deux mil dix neuf, le 20 décembre à 18h00, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal, sous la présidence de :

Monsieur Jean-Claude VITEL, Maire.

Etaient présents :SAMSON-RAOUL Caroline;LE ROY Pierre;THOMAS David; LE GUEN Anita, LE MEUR Yves ;LE SENECHAL Caroline ;OLLIVIER Patrick ;PAUL Mickael ; FAVEAUX Roseline ; LE ROLLAND Marie-Aimée ;CLECH Chantal représentée par LE ROLLAND Marie-Aimée ; QUEMENER Marie-Paule représentée par LE GUEN Anita ; DELAUNAY Yvon représenté par le MEUR Yves ; BOCHER Georges représenté par PAUL Mickaël.

Madame LE GUEN Anita a été nommée secrétaire

Avenant EUROVIA :

La commune a conclu en date du 22/06/2018 avec l'entreprise EUROVIA un marché d'aménagement de voirie pour un montant de :

Tranche ferme : H.T.: 231 314 € + 11 426 € (option)

Tranche conditionnelle : H.T. 47 885 €

Au cours du chantier, des aménagements ont été nécessaires qui font l'objet de l'avenant suivant :

- Fourniture et pose élément en béton D 1000 pour fosse d'arbre : 300€ l'unité x 6 soit.....**1 800 €**
- Fourniture et mise en œuvre de caniveau 2 rangs pavés granit 10 x 10 : 30€/ml x 60 soit ...**1800 €**
- Fourniture et mise en œuvre de caniveau 1 rangs pavés granit 10 x 10 : 15€/ml x 64 soit.....**960 €**
- Fourniture et mise en œuvre de caniveau 1 rangs pavés granit 15 x 15 : 20€/ml x 65 soit...**1 300€**
- Terre pierre : 30€/m³ x 20 soit..... **600 €**
- Fourniture et mise en œuvre d'un tricouche beige sur trottoir : 8€/m² x 150 soit**1 200 €**
- Application d'une résine à froid pour traçage des places de parking : 5,50€/ml x 253 soit...**1 391,50 €**
- Sigle handicapé : 75€ l'unité soit**75 €**
- Traçage des dents de requin : 22€ l'unité x 78 soit**1 716 €**
- Fourniture et pose de clous inox : 20€ l'unité x15 soit**300 €**
- Pose attente de vélo (forfait):**600 €**
- Noue + drain : 20€/ml x 34,40 soit**688 €**
- Grille de seuil : 120€/ml x 7,5 soit**900 €**

Pour un montant de :

13 330,50 €

Le délai d'exécution est prolongé jusqu'au 31 mai 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte l'avenant et autorise le Maire ou les Adjointes à signer les pièces relatives.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire